

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 08 NOVEMBRE 2023

Convocations adressées le : Jeudi 02 novembre 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 7 (délibération 1) ; 8 (délibérations 2 à 12)

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3

Nombre de pouvoirs attribués : 2

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12 (délibération 1) ; 13 (délibérations 2 à 12)

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;  
Armelle GALLOT-LAVALEE ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ;  
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel DUMENIL ; Aude GOBLET.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Frank MAZET de Brigitte PINEAU

Emmanuel DENIS d'Emmanuel FRANCOIS

### **Absents excusés:**

Frédéric AUGIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Gérard SERER.

### **Secrétaire de séance :**

Michel GILLOT

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Dans une logique de performance du pilotage budgétaire de ses opérations d'investissement, le Syndicat des Mobilités de Touraine vote des autorisations de programme permettant l'engagement de projets pluriannuels.

Dans le cadre de la décision modificative n°1 du budget principal, il convient de procéder à l'actualisation de l'autorisation de programme SMT202001 Mobilités et transition écologique relative à l'acquisition et équipement de bus. Le montant de l'autorisation de programme reste le même mais la ventilation pluriannuelle est modifiée en rapatriant la somme de 2 000 000 € HT de 2027 vers 2024.

Cette modification est annexée à la présente délibération et les autres autorisations de programmes restent inchangées.

Ainsi, les autorisations de programme conservent le même montant de 633 853 013 € HT.

Une annexe précise pour chacune des autorisations de programme la répartition prévisionnelle des crédits par exercice budgétaire. Une seconde annexe précise, pour information, la répartition des crédits liés aux autorisations de programme par opération.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

- **APPROUVE** l'actualisation des autorisations de programme du budget du Syndicat des Mobilités de Touraine conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

Le secrétaire de séance,  Michel GILLOT	Pour le Président et par délégation, La Directrice,  Soazic LE GUEN
--	---